RISQUES NATURELS

commune de : **OZ en Oisans**

Ministère de l'Equipement et du Logement . Groupe d'Etudes et de Programmation (cellule Réseaux et Servitudes) 9 quai Créqui. 38 Grenoble

légende

- ZONES DE GLISSEMENTS
- ZONES DANGEREUSES — ÉBOULEMENTS, CHUTES DE PIERRES, AVALANCHES
- ZONES SUBMERSIBLES
- COULOIRS D'AVALANCHES
- COULEES TORRENTIELLES
- LIMITE COMMUNALE
- ZONE DE CONSTRUCTION AVEC PROTECTION

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour.
Grenoble, le 12 JUIN 1974
Pour le Préfet :
Le Chef de Bureau délégué.

établi le 30 AOUT 1972
modifié le 6 2 1974
R.R.
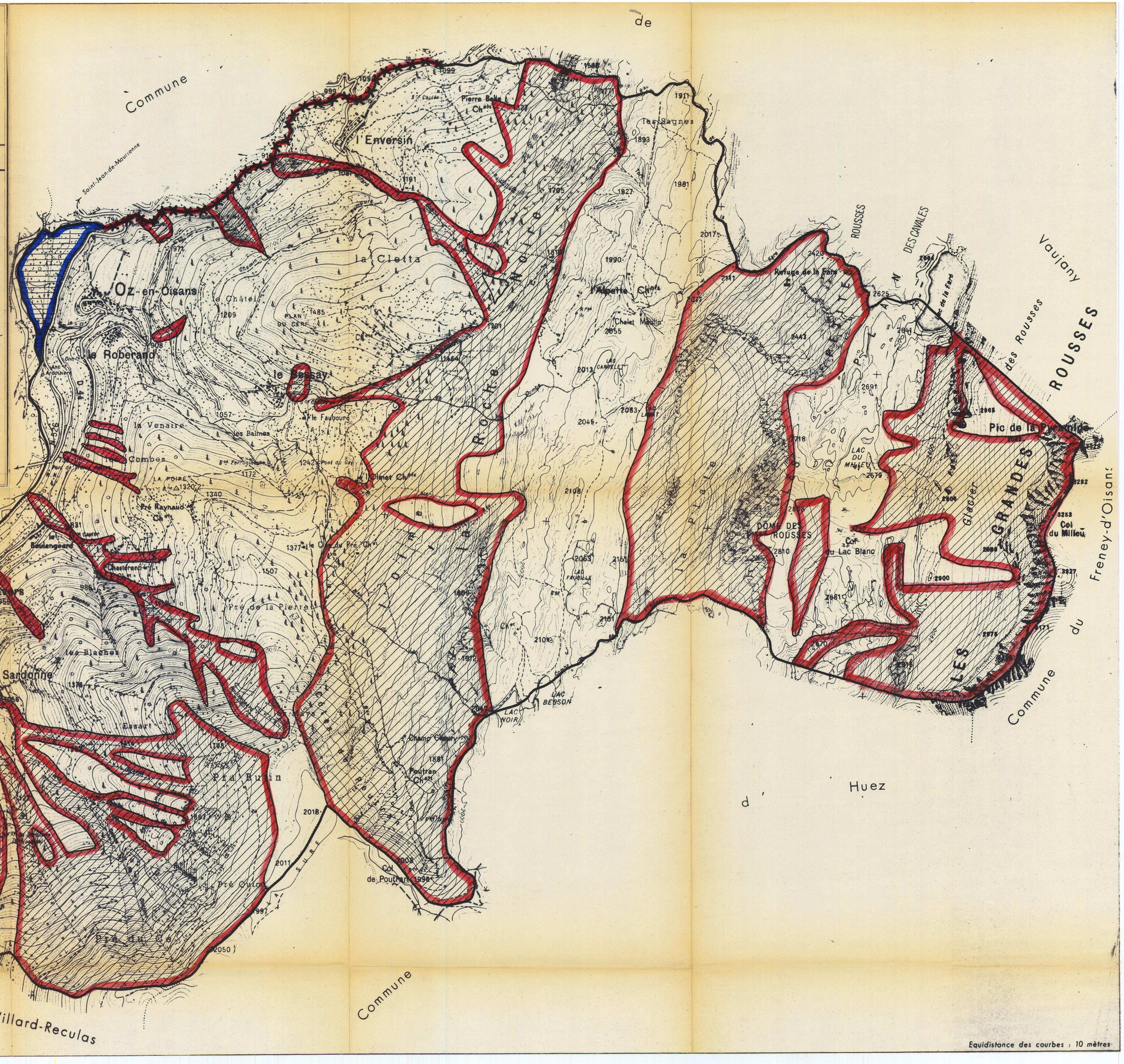
Echelle 1/10 000